

RisqueVie

Sécurité financière en cas de décès

Un décès est un terrible coup du sort pour une famille, qui laisse aussi souvent les survivants face à des problèmes financiers. Avec l'assurance décès, vous offrez une couverture financière à votre famille, votre conjoint ou votre partenaire commercial.



À qui est destiné RisqueVie?

Aux familles et aux concubins

Sécurité pour votre famille et protection pour votre partenaire. Les personnes vivant en concubinage, ne bénéficient d'aucune rente du 1^{er} pilier et reçoivent uniquement une rente du 2^e pilier si le règlement de la caisse de pension le prévoit.

Aux indépendants

Votre partenaire commercial et vous souhaitez vous offrir mutuellement une couverture financière et garantir l'exploitation de votre entreprise.

Aux propriétaires de logement

Vous avez une hypothèque à amortir et souhaitez que votre famille puisse continuer à habiter dans sa propre maison / son propre appartement après votre décès.

Vos avantages en un coup d'œil

- Réductions de prime selon votre mode de vie et votre état de santé
- Couverture du risque optimale à un prix modéré
- Économies d'impôt avec la prévoyance liée 3a
- Privilège de la clause bénéficiaire
- Privilège en cas de faillite

Assurer les moyens de subsistance

Un cas de décès en période d'activité ne peut jamais être exclu. RisqueVie vous assure de manière à ce que, pour vos proches, des difficultés financières ne viennent pas s'ajouter à leur chagrin et à leur deuil. Vous garantisiez ainsi au moins à vos proches un moyen de subsistance et assurez la formation de vos enfants.

Les avantages particuliers de RisqueVie

Couverture individuelle du risque

Selon vos besoins, vous pouvez fixer librement le montant et le type de couverture souhaités. Zurich propose deux variantes de prestations en cas de décès.

- **RisqueVie avec couverture constante du risque:**
Le capital-décès reste constant durant toute la durée de l'assurance. Cette variante convient pour couvrir un engagement financier fixe comme p. ex. le remboursement d'un crédit.
- **RisqueVie avec couverture du risque décroissante:**
Le capital-décès diminue tous les ans d'un montant fixe. Cette variante convient pour garantir un engagement financier qui diminue dans la durée, p. ex. pour amortir une hypothèque.

Couverture du risque constante

Prestation en cas de décès garantie

Couverture de prévoyance

Durée

Couverture du risque décroissante

Prestation en cas de décès garantie

Couverture de prévoyance

Durée

Montants maximaux pilier 3a (2011/12)

Avec 2^e pilier: CHF 6'682
Sans 2^e pilier: CHF 33'408

Avez-vous besoin d'un
conseil ou d'informations
complémentaires?
Appelez-nous gratuitement au :
0800 060 161
www.zurich.ch/risquevie

Rabais

Votre mode de vie (p. ex. non-fumeur) et votre état de santé sont pris en compte lors du calcul de la prime. De plus, si votre indice de masse corporelle (= rapport entre le poids et la taille) est équilibré et que vous ne fumez pas, vous pouvez profiter de primes encore plus avantageuses.

Prestations d'assurance et excédent

- RisqueVie avec une couverture du risque constante ou décroissante sur une vie ou couverture du risque constante sur deux vies.
- En cas d'incapacité de gain, Zurich assure le paiement des primes.
- Couverture de l'incapacité de gain suite à une maladie avec inclusion optionnelle du risque d'accidents.
- Les éventuelles parts d'excédents sont directement déduites des primes.

Conditions

Pilier 3a – prévoyance liée

Pilier 3b – prévoyance libre

Financement

primes périodiques

primes périodiques

Somme d'assurance minimale

CHF 10'000

CHF 10'000

Âge d'entrée

18–59 ans (femme)
18–60 ans (homme)

13–70 ans

Durée

durée fixe jusqu'à
l'âge AVS ou
max. 5 ans avant

min. 1 an en cas de
couverture du risque
constante

min. 3 ans en cas de
couverture du risque
décroissante

Âge terme

max. 64 ans (femme) /
65 ans (homme)

max. 80 ans

Prêt sur Police

pas possible

pas possible

Résiliation du contrat

Possible – l'assurance ne possède toutefois pas de valeur de rachat.

Frais

frais de conclusion, primes de risque et frais administratifs

Imposition

Le versement du capital en cas de décès est imposé en tant que revenu à un taux spécifique, fiscalement privilégié.

Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA
Thurgauerstrasse 80, 8050 Zurich
Téléphone 0800 060 161, www.zurich.ch

Si les données de ce factsheet divergent des conditions d'assurance en cours de validité, ces dernières font foi.

 **ZURICH**[®]

Because change happenz.[®]